



Document à conserver

Mémo Véhicule Assuré

Ce document constitue une présomption d'assurance pendant les quinze jours suivant la date d'effet de la police. Mais nous vous invitons à le conserver au-delà car il contient des informations utiles.

Le souscripteur

Dénomination sociale : MLTM

Site de rattachement : Site principal

Adresse : LIEU DIT LES GRANDES CRAIES
38550 ST MAURICE L EXIL

Le véhicule

Numéro d'immatriculation : DY-991-ND

Marque / Modèle du véhicule : RENAULT

L'assurance

Code Assureur / Numéro de contrat : 297 30660829S2000

Date de délivrance du présent document d'information : 06/01/2025

Date de prise d'effet des garanties : 21/07/2022

Garantie Bris de Glace indicative à la date de délivrance : BDG PARE-BRISE/LATERAL/ARRIERE/OPTIQUES AVANT/TOITOUVRANT sans franchise

Une remorque de moins de 501 kg utilisée avec le véhicule est couverte par la garantie responsabilité civile automobile du contrat.

Le véhicule est soumis à obligation d'assurance, le conducteur peut vérifier sa situation assurantielle en consultant le fichier des véhicules assurés (www.fva-assurance.fr ou le serveur vocal au 01 83 64 32 22 (coût d'un appel local)).

L'assureur

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 033 700 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 - www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr

L'assistance

GAN ASSISTANCE

24 h / 24

01 45 16 66 45

Depuis l'étranger :

+33 1 45 16 66 45 *

* précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international et selon tarif normal en vigueur. Seules les prestations organisées par nous ou avec notre accord donnent lieu à une prise en charge.

Déplacements à l'étranger : Certains pays ont maintenu l'obligation de produire un justificatif d'assurance. Si vous vous déplacez en dehors de l'UE, Royaume-Uni ou de la Suisse, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel pour connaître les justificatifs d'assurance requis.

